Textes EN CONTEXTE – 6 / VOLUME 2

Uns clers ait dit que chanson en ferait

Mélanges de langue, d'histoire et de littérature offerts à Jean-Charles Herbin

ÉTUDES RÉUNIES PAR MARIE-GENEVIÈVE GROSSEL, JEAN-PIERRE MARTIN, LUDOVIC NYS, MURIEL OTT ET FRANÇOIS SUARD

Presses Universitaires de Valenciennes

Uns clers ait dit
que chanson
en ferait

Les Presses Universitaires de Valenciennes ont été fondées,
en 1985, par † Jean-Pierre Giusto.

Conception et illustration de la couverture : Johnny Bekaert.

ISBN 978-2-36424-065-0

© PUV, 2019, Presses Universitaires de Valenciennes

Diffusion directe :
Presses Universitaires de Valenciennes
Université Polytechnique Hauts-de-France
Le Mont-Houy — Extension FLLASH
59313 Valenciennes cedex 9

Distribution en librairie :
CiD, 18-20 rue Robert-Schuman
94220 Charenton-le-Pont

Tous droits de reproduction, de traduction
et d'adaptation entières ou partielles réservés pour tous les pays.

UNS CLERS AIT DIT QUE CHANSON EN FERAIT

Mélanges de langue, d'histoire et de littérature offerts à Jean-Charles Herbin

Tome II

Études réunies
par Marie-Geneviève Grossel,
Jean-Pierre Martin, Ludovic Nys,
Muriel Ott et François Suard

PRESSES UNIVERSITAIRES DE VALENCIENNES

Ludovic NYS

Université Polytechnique Hauts-de-France. EA 4343 : CALHISTE

Sur les traces de saint Georges en Hainaut. À propos d'une chapelle nobiliaire anciennement en la collégiale Notre-Dame de Condé

Pouvait-on faire meilleur choix, dans le cadre des manifestations de Mons 2015, en consacrant une grande exposition à la figure de saint Georges dont la ville hennuyère, depuis des siècles, rejoue rituellement tous les ans, sous les clameurs de la foule, le combat mythique contre l'infâme dragon ?[1] Sans doute, la scénographie et la sélection des œuvres furent-elles pour beaucoup dans le succès d'estime de cette séduisante rétrospective, mais quel ne fut pas le désappointement de bien des visiteurs et des lecteurs lorsqu'ils constatèrent, parcourant les salles de ladite exposition et les pages superbement illustrées du catalogue, que ce qui avait fondé ce choix, à savoir le lien avec le Hainaut et singulièrement avec la ville de Mons promue pour un an au rang de capitale européenne de la Culture, n'y fut même pas ne fût-ce qu'évoqué ! Un peu comme si, au prétexte d'obvier à une érudition qui n'aurait plus lieu d'être, il convenait de prendre désormais de la hauteur, de ne plus s'accorder qu'aux seules exigences d'une herméneutique faisant la part belle à la psychanalyse, d'extraire de ce thème le suc aux fragrances littéraires et se résoudre, ce faisant, à ne plus faire œuvre d'historien aux seules fins de n'en plus dégager que le sens discret affleurant de derrière les images, incessamment transmis et toujours à transmettre, de n'en plus chanter que les circonvolutions formelles et les rythmes sonores transmués en autant de scénographies vivantes, sculptées ou peintes, d'en paradigmatiser le vis-à-vis de beauté et de laideur, de lumière et de ténèbres[2]. Le post-modernisme provincial était-il donc à ce prix ?

---

[1] Laurent Busine, Manfred Sellink (dir.), *La gloire de saint Georges. L'homme, le dragon et la mort*, catalogue d'exposition, Hornues, MAC's (musée des Arts contemporains du Grand-Hornu), 18 octobre 2015-17 janvier 2016, Mons : MAC's ; Bruxelles : Fonds Mercator, 2015.

[2] À tout prendre, pour une telle approche, on se reportera en priorité à : Georges

Il n'est pourtant dans le champ de la culture, de ses expressions multiples aussi lointaines et enfouies fussent-elles, de sens livré qui, dès lors que l'on s'attacherait à en cerner avec toute la rigueur requise les contours, ne passe par le prisme des raisons qui ont fondé les conditions premières de son déploiement visible ou sonore. Or ces raisons premières, s'agissant de saint Georges en Hainaut, sont précisément liées aux origines de son culte, à celles surtout de ses formes ritualisées, dans un contexte qui paraît bien avoir été avant tout nobiliaire, auquel par excellence font écho les inflexions littéraires de la légende. Certains « patrocinia », peut-être, y révèleront-ils une existence fort ancienne de la figure légendaire parvenue très tôt en cette contrée, par quelques détours insoupçonnés qu'il resterait à préciser, éventuellement liés aux premières croisades auxquelles avaient pris part les Hennuyers, encore telle enquête, strictement hagiographique celle-ci, n'est-elle pas assurée par avance de voir confirmée cette éventuelle antériorité. C'est que le thème, par sa nature aristocratique même, n'a connu son véritable développement qu'aux dernières heures du Moyen Âge, à une époque où, comme l'a très bien rappelé Johan Huizinga, les faits d'armes se trouvèrent supplantés par leurs transpositions épiques et leurs simulacres festifs[3].

Il n'y a plus à rappeler ici la relation que les historiens ont voulu établir entre le saint Georges montois, que célèbre la ville de Mons le week end
[584] de la Trinité, et la cour comtale de Hainaut. Selon une tradition largement accréditée, le rituel montois trouverait son origine dans la confrérie dédiée au saint d'origine cappadocienne que Guillaume d'Ostrevant († 1417), le futur comte Guillaume IV, aurait fondée à Mons vers 1390[4]. Réservée à l'élite nobiliaire du comté, cette confrérie, dont la chapelle jouxtait la maison de la Paix, l'actuel Hôtel de Ville, n'avait pas moins en charge l'organisation des festivités annuelles commémorant sur la Grand-Place le combat du saint et du dragon, qui rassemblaient en une

---

Didi-Huberman, « Celui par qui s'ouvre la terre. Une iconographie à l'épreuve de ses transformations », dans Georges Didi-Huberman, Riccardo Gabetta, Manuela Morgaine (dir.), *Saint Georges et le dragon. Versions d'une légende*, Paris : Adam Biro, 1994, pp. 19-124.

[3] Johan Huizinga, *Le déclin du Moyen Âge*, trad. de Julia Bastin, Paris : Payot, 1932, en particulier pp. 100-112.

[4] Léopold Devillers, *La procession de Mons. Notice historique*, Mons : de Masquillier et Lamir, 1858, en particulier pp. 13-17 ; Gabriel Wymans, « La confrérie de Saint-Georges à Mons », dans *Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres de Hainaut*, t. 90, 1979, pp. 21-37 ; Ludovic Nys, « Quand la piété des nobles exhalait un je-ne-sais-quel parfum d'Orient rêvé. Saint Georges et saint Antoine, si différents et pourtant si proches, en un étrange dialogue hainuyer ! », dans Marie-Cécile Bruwier (dir.), *Mémoires d'Orient. Du Hainaut à Héliopolis*, catalogue d'exposition, Morlanwelz, musée royal de Mariemont, 7 mai-17 octobre 2010, Morlanwelz : musée royale de Mariemont, 2010, pp. 175-180.

foule dense et hurlante la bourgeoisie et le petit peuple de la ville. L'occasion était là donnée au comte d'Ostrevant, qui en était l'un des membres les plus éminents, de participer avec ses sujets, dans la liesse populaire, à ce qui très vite allait constituer l'un des événements récurrents les plus marquants sur les terres de son comté. Les mentions dans la recette de Hainaut sont nombreuses, qui nous livrent à ce propos des informations précieuses. D'année en année s'y trouvent consignés des paiements relatifs à la confection des cottes que portait le comte durant les festivités, de même qu'à l'achat de chapeaux de paille destinés au couple comtal, auxquels offre un écho singulier, sur le célèbre panneau de Pisanello à la National Gallery de Londres[5], la figure d'un saint Georges en armure semblablement coiffé.

UNE CHAPELLE NOBILIAIRE DÉDIÉE À SAINT GEORGES, À CONDÉ

Le culte à saint Georges en Hainaut remontait-il au plus haut à cette fin du XIVe siècle, doublement lié qu'il aurait été aux commémorations festives de la ville de Mons et à l'entourage comtal ? Un manuscrit du XVIIIe siècle retraçant l'histoire de Condé et sa seigneurie atteste l'existence plus ancienne d'une dédicace à ce saint, dans un contexte lui-même attaché à l'une des vieilles familles seigneuriales hennuyères. Son auteur, Emmanuel de Croÿ[6], dont la famille était passée au XVIIe siècle en possession de la seigneurie de Condé dite « propriétaire »[7], rapporte que le seigneur

[5] En dernière instance, et pour une orientation bibliographique : Lionello Puppi (dir.), *Pisanello*, trad. de l'italien par Odile Ménégaux, Paris : Hazan, 1996, pp. 95-97, n° 9 du catalogue des œuvres autographes (notice de Tiziana Franco) ; Dominique Cordellier *et al.* (dir.), *Pisanello, le peintre aux sept vertus*, catalogue d'exposition, Paris, musée du Louvre, 6 mai-5 août 1996, Paris : Réunion des Musées Nationaux, 1996, pp. 224-226, n° 133.

[6] Le manuscrit est entièrement écrit de la main d'Emmanuel de Croÿ, mais il reprend en troisième partie le « livre rouge » du chanoine et doyen du chapitre de Condé, un certain Broudehou, rédigé quant à lui entre 1633 et 1657 (information communiquée par Laetitia Deudon, doctorante de l'Université de Valenciennes, que je tiens ici à remercier vivement). Valenciennes, Bibliothèque municipale [BMV], Ms. 755, *Histoire de la ville et sa seigneurie de Condé*, par le duc de Croÿ, rédigé en 1775 et continué par un certain Broudehou, papier, 6 et 450 pages, reliure de maroquin rouge ; *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements*, t. 25 : *Poitiers — Valenciennes*, Paris : Librairie Plon, 1894, p. 463.

[7] La qualification de « seigneurie propriétaire », en usage pour la distinguer de l'autre seigneurie condéenne dite « du Château », trouve pour explication le fait qu'elle englobait le territoire de la commune de Condé. Cf. Maurice Hénault, *Ville de Condé-sur-l'Escaut. Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790*, Lille : L. Danel, 1897, pp. IV-V. Les Croÿ acquirent en fait la seigneurie du château une première fois au

Guillaume de Condé avait fait construire en la collégiale Notre-Dame de cette ville, à ses frais, une chapelle *en l'honneur de monsieur saint George martir*, mais, précise-t-il, *ne la dota sitost, car il fut prevenu de la mort l'année suivante, asçavoir 1354, et ordonna par son testament à son frere Robert de Condé et Jenne de Bailloeul, dame de Ligne, sa sœur, de donner des biens pourjettés par luy estant au terroir de Thumayde, Wadelincourt et Veson dont ils firent un escrit en la forme suivante*. L'acte, anciennement conservé dans les archives de la seigneurie, confirme que la chapelle avait bien été érigée du vivant de Guillaume : … *nous, Robert de Condé, sire de Morialmés et de Bailloeul et Jeanne de Bailloeul, dame de Ligne, sa sœur, faisons sçavoir à tous comme nos chiers sire et frere Willaume de Condé … si eut en son vivant fait faire une cappelle et instituer tant que li edifice en l'eglise de Condé, dediée en l'honneur de Dieu, se douce mere et monseigneur saint George … encor volons nous et avons ordonné que desdits biens soit pris pour refection et retenue de le cappelle et pour les ornements qui y appartiennent…*[8] Plusieurs paiements dans le compte de la succession dudit Guillaume de Condé dressé en 1355-1356, conservé dans les archives du duc de Croÿ naguère en dépôt aux Archives de l'État à Mons, aujourd'hui à Dülmen (Rhénanie)[9], laissent entendre que ladite chapelle ne fut érigée que peu avant son décès, probablement au début des années 1350, ainsi en particulier ceux relatifs à la fourniture et à la pose du pavement, de même qu'à la couverture de plomb des gargouilles[10]. Ces travaux furent manifestement entrepris sous la supervision de Robert qui, à son tour, désigna sa sépulture aux côtés de celle de son frère et fonda en ladite chapelle *un cantuaire saint George*[11].

[586]

---

xve siècle ; Antoine de Croÿ et son épouse reçurent la seigneurie de Bernard d'Armagnac pour « le cours de sa vie » entre 1438 et 1475. La seigneurie gagère retourna ensuite aux Bourbon. En 1531, les deux seigneuries, gagère et propriétaire (du château et de Condé), furent réunies par mariage. Leur réappropriation par les Croÿ eut lieu en 1608, lorsque Marie de Montmorency épousa Jean de Croÿ.

[8] BMV, Ms. 755, pp. 328-333.

[9] Dülmen, Herzog von Croy'sches Archiv [HCA], n° 2349, Compte d'exécution testamentaire de Guillaume de Condé, seigneur de Bailleul (†1354), rendu par Jean le Druard (1356) ; édition en annexe. Cf. Gabriel Wymans, *Inventaire des archives des ducs de Croÿ*, Bruxelles : Archives générales du Royaume, 1977, p. 210, n° 2349 : compte de la succession de Guillaume de Condé. 1355-1356. Original. 1 registre.

[10] HCA, *ibidem*, f° 3v (sous les n° 26-33 en annexe) : paiements à Hustin d'Avesnes pour la fourniture de 1.650 carreaux et la réalisation du pavage, à Jean d'Anore, pour le mortier utilisé, à Guillaume le plombier pour le plomb dont on couvrit les gargouilles.

[11] BMV, Ms. 755, p. 436. Également, p. 333 : … *par ces lettres appert que Robert de Condé et Jehenne de Bailloeul ont accompli la donation de leur frere Willaume, et l'acceptation de messieurs du chapitre en la reception d'un chapelain cantuariste ….*

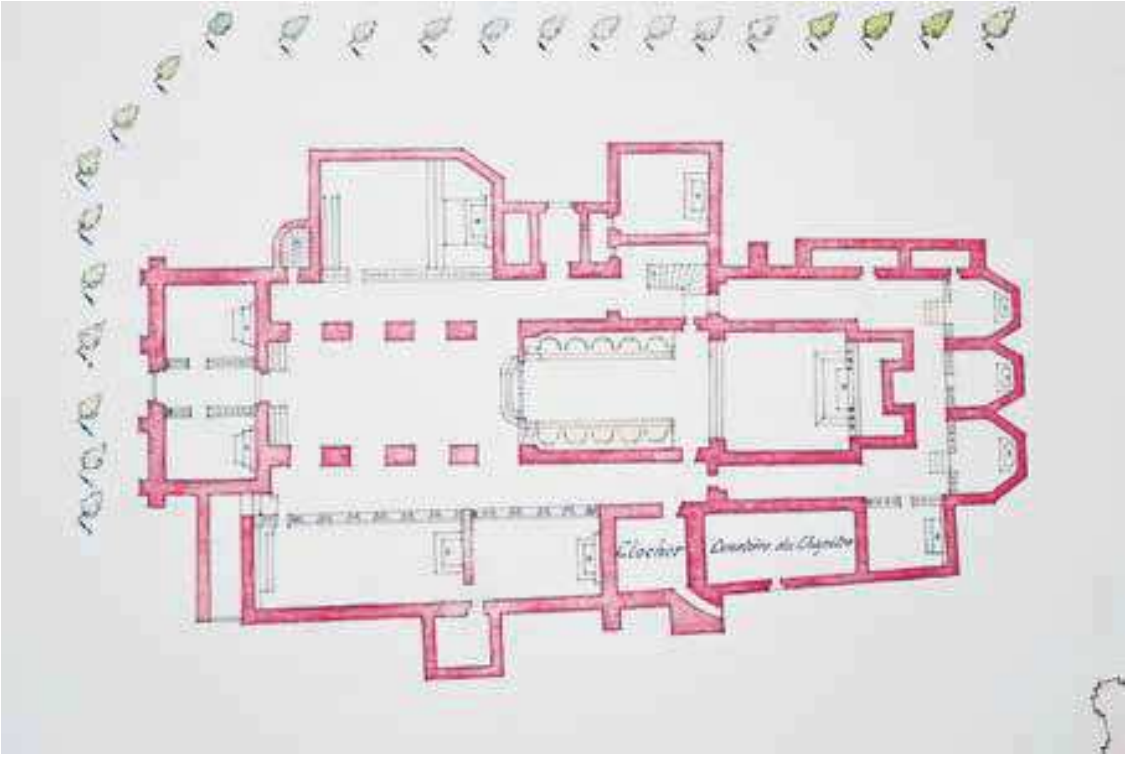

Fig. 1 : Condé-s/Escaut, Archives municipales,
Plan de la collégiale Notre-Dame dressé en 1754. © de l'auteur

La localisation de la chapelle en la collégiale condéenne, entièrement démantelée à la Révolution[12], nous est connue par l'*Histoire de Condé* d'Emmanuel de Croÿ. Il y est stipulé qu'elle se trouvait *au côté gauche du grand autel en haut*, soit à la hauteur du chœur fermé des chanoines, dans le fond duquel se dressait le maître-autel de l'église[13]. Sur le seul plan détaillé que l'on possède de l'édifice, dressé en 1754, elle peut être identifiée à la deuxième chapelle greffée sur le bas-côté gauche, à laquelle on accédait à partir d'une double porte à proximité de l'entrée latérale

[12] Les restes des dépouilles des seigneurs de Condé furent retirés des caveaux, récupérés et mis en bière ; ils furent transférés au XIXe siècle dans la chapelle des ducs de Croÿ à Vieux-Condé, érigée à la fin du XVIIIe siècle. Cf. Joseph-Marie-Georges Benezech de Saint-Honoré, « Sur les tombeaux des princes de la maison de Croy, déposés en 1845 sous le calvaire du cimetière de Vieux-Condé (Nord) », dans *Bulletin de la Commission historique du Nord*, t. 3, 1847, pp. 111-113 ; Pierre Choquet, « À Vieux-Condé, la chapelle funéraire du duc de Croÿ, maréchal de France », dans *Histoire et traditions du Pays* (Cercle d'Histoire et d'Archéologie de Vieux-Condé et sa région), n° 4, 1998, pp. 3-6.

[13] BMV, Ms. 755, p. 21.

nord ouvrant sur la nef. Le document nous apprend en outre que cette chapelle aurait été la seule, dans l'église, à ne pas avoir été profanée par les iconoclastes en 1566[14]. L'information est de nature à confirmer cette localisation. Fermée par deux portes, on imagine en effet comment, au XVIe siècle, les briseurs d'images n'auront pas été en mesure d'y pénétrer. Des indications précieuses y concernent par ailleurs son mobilier. Les verrières, dont il est précisé qu'*on* [*y*] *voyoit des armes que l'on croyoit être les anciennes armes de Bailloeul*, avaient elles-mêmes semble-t-il été épargnées par les calvinistes[15]. Il s'agissait probablement des armes de la première maison des détenteurs de la seigneurie « propriétaire », éteinte en 1358 à la mort de Robert de Condé, le frère de Guillaume. Y fut placée en outre une sculpture en bois de saint Georges par l'un des seigneurs de La Hamaide qui, à la mort de Catherine de Ligne, chanoinesse de Maubeuge (cf. tableau généalogique), étaient rentrés en possession de la seigneurie[16] : *… les seigneurs de la Hamaide ont fait élever un saint George à cheval en bosse, et a côté le seigneur et une dame a genoux avec les armes de La Hamaide…*[17]. La date à laquelle cette sculpture fut mise en place dans la chapelle n'est pas précisée, mais elle ne peut manifestement l'avoir été qu'à une époque où les La Hamaide étaient déjà en possession de la seigneurie de Condé, soit entre 1397, date du décès de Catherine de Ligne, et vers 1485, l'année du mariage de Jean de Oettingen avec Isabeau de La
[588] Hamaide, fille de Jacques de La Hamaide[18]. Le témoignage est intéressant, qui incite à reconnaître dans ce groupe sculpté un ensemble de dimensions probablement importantes, comparable à ceux, datables de vers 1504-1505 et vers 1510, dus au ciseau de Henning von der Heide ou d'un sculpteur de son atelier, qui se trouvaient à l'origine en la chapelle Saint-Georges de Lübeck et l'hôpital Saint-Georges de la Travemünder Straße, aujourd'hui conservés respectivement au Museumsquartier St.Annen

---

[14] *Ibidem* : *… cet autel n'a pas été profané comme les autres ….*

[15] *Ibid.*

[16] À ce propos : Anselme de Sainte-Marie, continué par Honoré Caille du Fourny, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, grands officiers de la maison du roy, & des anciens barons du royaume*, 3e éd., t. 7, Paris : Compagnies des libraires associés, 1733, p. 32 ; Ignace de Coussemaker, « Quelques épitaphes des églises de Comines, Cambrai, Condé, Esne, Estaires, Halluin, Solre-le-Château et Valenciennes », dans *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*, t. 5, 1857, pp. 297-346, ici pp. 309-310 ; Clément Monnier, « Histoire de l'abbaye de Cambron (suite) », dans *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. 17, 1884, pp. 1-575, ici pp. 52-53.

[17] BMV, Ms 755, pp. 21 et 333.

[18] René Delame, *Condé-sur-l'Escaut*, rééd. de l'édition de 1927, Paris : Le Livre d'histoire, 2003, p. 58. L'étude de l'abbé Louis Meunier consacrée à la seigneurie de La Hamaide n'apporte à ce propos aucune indication. Cf. Louis Meunier, « La seigneurie de La Hamaide », dans *Annales du Cercle archéologique d'Ath et de la Région*, t. 25, 1939, pp. 78-98 [également dans *Bibliothèque d'études régionales*, éd. Félicien Leuridant, n° 28].

Généalogie des seigneurs de la seigneurie de Condé, dite « propriétaire »

Nicolas II de Condé, sgr de Condé, de Bailleul et de Morialmé (†1293)
∞ Catherine de Cayeux, dame de Carency (†1304)

Guillaume I de Condé, sgr de Condé (†Courtrai, 12 juillet 1302)
∞ 1261 Mahaut de Ronsoit

Jean de Condé, sgr de Condé (†1325)
∞ (1) Isabelle de Hénin, dame de Fontaines († 1307)
∞ (2) Marie de Luxembourg

Guillaume II de Condé,
sgr de Bailleul († 1354)

Robert de Condé, sgr de Bailleul et de Morialmé († 1358)
∞ Isabeau de Fontaines
∞ Isabelle de Coucy

Jeanne de Condé,
∞ *Fastré de Ligne, maréchal de Hainaut (†1337)*

Jeanne ou Anne de Ligne (†1364)
∞ **Jean II le Brun de La Hamaide**, sgr de La Hamaide, de Rebaix, de Willems et de Renaix (†1370 ou 1398)

Catherine de Ligne, chanoinesse de Maubeuge (†1394 ou 1397),
seule héritière des seigneuries de Condé, Bailleul et Morialmé

Jean III de La Hamaide,
sgr de La Hamaide, de Rebaix, de Willems,
de Renaix et de Condé (†1396)
∞ 1365 Marie de Waziers, dame de Wavrin (†1413)

Thierry III de La Hamaide,
sgr de Condé et de Morialmé (†ap. 1394)

Jean IV de La Hamaide,
sgr de La Hamaide, de Renaix, de Willems, de Rebaix,
d'Ellezelles et de Condé (†Azincourt, 25 octobre 1415)
∞ 1397 Anne de Mastaing, dite de Jauche

Thierry IV de La Hamaide, fils bâtard de Jean III de La Hamaide,
sgr de Condé, de Rebaix, prévôt de Hainaut (†Azincourt, 25 octobre 1415)
∞ Marie de Bassy (Bachy) et de Chéreng

Fig. 2. Tableau généalogique de famille des seigneurs de Condé

de cette ville[19] et en l'église Saint-Laurent de Lübeck-Travemünde[20]. En 1638, enfin, Jeanne de Lalaing, épouse de Jean de Croÿ, *fit elever une table d'autel de blanche pierre sur laquelle est representée la Nativité de Nostre Seigneur, l'adoration des Pasteurs, avec les armes desdits seigneurs a deux cotés*[21]. Rien n'a été conservé de ce mobilier après la destruction de l'église sous la Révolution.

L'*Histoire de Condé* d'Emmanuel de Croÿ signale enfin la présence dans ladite chapelle des sépultures des seigneurs de la maison de Condé et Bailleul du XIVe siècle : *… dans cette chapelle, il y a 3 anciens mausolés apparemment des seigneurs et fondateurs ci-dessus nommés de la maison de Bailloel, au plus prés du grand autel…*[22] Deux de ces sépultures étaient celles des deux frères, Guillaume et Robert[23]. Les montants engagés pour le tombeau de Guillaume sont détaillés dans le compte de sa succession. Il s'agissait d'une tombe en enfeu, d'un type probablement semblable à celui d'un certain nombre de monuments contemporains de la région, d'exécution tournaisienne pour la plupart, ainsi le tombeau de Jakemes Castagne (vers 1330), toujours en place à Saint-Quentin de Tournai[24]. Le peintre valenciennois Jaque de Bruges[25] fut chargé d'en réaliser *le portrait et le devise*[26], soit un patron et un descriptif technique, qui furent

[590]

[19] Chêne, Ht. 185 cm. Cf. Jürgen Wittstock (dir.), *Kirchliche Kunst des Mittelalters und der Reformationszeit. Die Sammlung im St-Annen Museum*, Lübeck : Museum für Kunst und Kulturgeschichte der Hansestadt, 1981, p. 172, n° 123 ; Notice « St. Jürgen-Gruppe » (Alexandra Pietroch), dans Jan Friedrich Richter (dir.), *Lübeck 1500. Kunstmetropole im Ostseeraum*, catalogue d'exposition, Lübeck, Museumsquartier St. Annen, 20 septembre 2015-10 janvier 2016, Petersberg : Imhoff, 2015, pp. 196-199, n° 14. Il faut citer ici également le célèbre groupe de la cathédrale Saint-Nicolas de Stockholm, dû au ciseau du sculpteur Bernt Notke (1489), maître de Henning von der Heide. À ce propos, Dietrich Feldmann, « Zur Bedeutung von Notkes St. Georgs-Monument in Stockholm », dans *Konsthistorik tidskrift*, t. 45, 1976, pp. 18-38 ; Peter Tängeberg, *Warheit und Mythos. Bernt Notke und die Stockholmer St-Georgs-Gruppe. Studien zu einem Hauptwerk niederländischer Bildschnitzerei*, Ostfildern : Thorbecke, 2010 (*Studia Jagellonica Lipsiensia*, t. 5).

[20] Chêne, Ht. 120 cm. Voir la notice « St. Jürgen Gruppe » (Alexandra Pietroch), dans J. F. Richter, *ibidem*, pp. 202-203, n° 16.

[21] BMV, Ms. 755, p. 334.

[22] *Ibidem*, p. 21.

[23] *Ibid.*, p. 84.

[24] Adolphe Hocquet, « Le tombeau des Castagne », dans *Revue tournaisienne*, t. 2, 1906, pp. 35-36.

[25] Une seule attestation de ce peintre (vers 1350) a été repérée dans un acte consignant le paiement par *Jakemars de Bruges, li pointres*, à l'hôtellerie Saint-Jean de Valenciennes, d'une rente due sur sa maison située en la rue des Fromages de cette ville. Voir Albert Châtelet, « Les peintres », dans Ludovic Nys, Alain Salamagne (dir.), *Valenciennes aux XIVe et XVe siècles. Art et histoire*, Valenciennes : Presses Universitaires de Valenciennes, 1996, pp. 362-368, ici p. 363.

[26] HCA, Ms. 2359, f° 4v (Annexe, sous n° 45).

transmis aux marchands de pierre d'Antoing, fournisseurs des matériaux mis en œuvre[27] ; le 13 septembre 1355, il se rendit à Condé *pour venir vir l'arke et le liu ou on devoyt assir ledicte tombe*[28]. Pour l'exécution du monument proprement dit, on s'adressa par ailleurs à un certain Jean Draye, de Tournai. Quoiqu'attesté dans les sources tournaisiennes en la simple qualité de « tailleur de pierre »[29], cet artisan apparaît bien avoir été celui qui sculpta la statue gisante du tombeau, de même que les personnages du soubassement, pleurants ou porte-écus. Le compte nous apprend en effet qu'au début de janvier 1356, ledit Jean vint à Condé *pour savoir et enquerir quels personnages on voloit mettre autour de le tombe et comment on voloit armer le personnage desur le tombe*[30]. On notera néanmoins à ce propos que, d'après le manuscrit d'Emmanuel de Croÿ, les gisants du tombeau de Robert étaient quant à eux de pierre blanche[31]. Se pourrait-il qu'il en ait été de même de celui de Guillaume ?[32] Le compte ici encore nous fournit une indication intéressante, qui conduit à invalider cette éventualité : le receveur du compte de la succession précise que *sur le perfection de le dicte tombe et sur le asseyt* restait encore dus trente écus, *les quels li recheveres li met avoir payet quand li lame monseigneur … fu assise le jour de l'Exlatation sainte Crois en septembre*, soit le 14 septembre[33]. Selon toute vraisemblance, le couvercle du tombeau et son gisant devaient être d'un seul tenant, et donc de pierre bleue.

[591]

---

[27] *Ibidem* (Annexe, sous n° 46).

[28] *Ibid.* (Annexe, sous n° 44).

[29] *Ibid.* (Annexe, sous n° 47 et 48). Jean Draye n'a été repéré à Tournai qu'en 1381, en qualité de simple « tailleur de pierre ». À ce propos, Amaury de la Grange, Louis Cloquet, « Études sur l'art à Tournai et sur les anciens artistes de cette ville », dans *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. 20, 1887, p. 79. Également, Ludovic Nys, *La pierre de Tournai. Son exploitation et son usage aux XIIIe, XIVe et XVe siècles*, Tournai : Cathédrale Notre-Dame ; Louvain-la-Neuve : Université catholique de Louvain, 1993 (Tournai — Art et histoire, n° 8), p. 211.

[30] *Ibidem*, f° 5r (Annexe, sous n° 53).

[31] BMV, Ms. 755, p. 133 : *Robert son frere lui succéda et paracheva la susdite chapelle où il est aussi enterré en figure en pierre blanche ….*

[32] Un tel cas associant à l'époque la pierre blanche pour la ou les statues gisantes et la pierre bleue (de Tournai) pour les éléments structurels de la composition funéraire, soubassement et dalle du tombeau, n'était pas exceptionnel. Citons ici la tombe du comte de Hainaut Jean d'Avesnes et son épouse Philippine de Luxembourg, à l'origine au milieu du chœur de l'église conventuelle des Frères Mineurs de Valenciennes, dont la mortuaire de ladite Philippine nous apprend que les effigies, œuvre du sculpteur tournaisien Gillebert de Courtrai, étaient de pierre blanche. Cf. François Baron, Ludovic Nys, « Les sculpteurs », dans L. Nys, A. Salamagne, *op. cit.*, pp. 372-380, ici p. 376.

[33] HCA, n° 2359, f° 5r (Annexe, sous n° 57).

SAINT GEORGES SUR FOND D'ALLIANCE ANGLO-HENNUYÈRE

Le choix porté par Guillaume de Condé sur la dédicace de saint Georges doit à l'évidence remonter à l'époque de la construction de la chapelle, soit peu avant son décès en 1354, près d'une quarantaine d'années avant la création par Guillaume d'Ostrevant de la confrérie saint Georges de Mons. Pour tenter d'expliquer l'origine de ce choix, il faut en revenir au contexte politique et dynastique hennuyer aux premières heures de la guerre de Cent ans[34].

De retour de Bavière après le décès à Fürstenberg (Munich) de son époux Louis IV de Bavière, Marguerite d'Avesnes, qui avait entre-temps hérité des trois comtés de Hainaut, Hollande et Zélande à la mort de son frère cadet, Guillaume II/IV d'Avesnes, tué en Frise à la bataille de Staveren (†26 septembre 1345), se trouvait en conflit ouvert avec son fils puîné Guillaume, le futur comte Guillaume III/V de Bavière. Confrontée à ses visées de plus en plus insistantes, elle dépêcha en août 1350 auprès de la reine d'Angleterre, sa sœur cadette Philippa de Hainaut, le clerc de sa chancellerie et prévôt des églises de Mons, Étienne de Maulion, pour solliciter le soutien d'Édouard III[35]. L'occasion était là donnée au Plantagenêt, alors en froid avec ses alliés hennuyers et brabançons, de reprendre pied dans les Pays-Bas. Ce dernier accepta d'arbitrer le conflit l'opposant à son fils et d'assumer en son nom la garde des comtés de Hollande et Zélande ; en octobre, il envoya en Hollande une délégation composée de Gauthier de Mauny, chevalier originaire d'Ostrevant, William de Burton, William Stury et Yves de Glinton avec pour mission d'y assurer l'ordre et de relancer le dialogue entre Marguerite et Guillaume[36]. Les discussions toutefois s'enlisèrent[37] et une nouvelle ambassade fut

[592]

[34] Pour une mise en contexte historique, en priorité : Henry Stephen Lucas, *The Low Countries and the Hundred Years War, 1326-1347*, Ann Arbor : University of Michigan, 1929 (University of Michigan Publications — History and Political Science, n° 8).

[35] Lille, Archives départementales du Nord [ADN], B 7965, Recette générale de Hainaut, f° 61v : *A monseigneur Stievenon Maulion, que me dame li fist donner quant elle l'envoia en Engleterre a me dame le roynne, se suer, xj jours oudit mois, xxx florins a l'escut, valent audit fuer xxix lb. x s.* […].

[36] Adam Clarke *et al.* (éds), *Foedera, Conventiones, Litterae, etc., or Rymer's Foedera, 1066-1383*, 4 vol. en 7 tomes, Londres : s.éd., 1816-1869, ici vol. 3, t. 1, pp. 206-207. Également : Léon Mirot, Eugène Deprez, « Les ambassades anglaises pendant la guerre de cent ans. Catalogue chronologique, 1327-1450 », dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 59, 1898, pp. 550-577; t. 60, 1899, pp. 177-214; t. 61, 1900, pp. 20-58, ici t. 59, p. 571, n° 142.

[37] D'autres ambassades furent dépêchées d'Angleterre de décembre 1350 à février 1351,

confiée le 20 mars 1351 à Henri de Lancastre, dit « de Grosmont », premier duc de Lancastre, comte de Derby et de Lincoln, aux fins de tenter à nouveau un arrangement entre la mère et le fils[38]. L'impasse étant totale et le conflit imminent, une flotte fut envoyée d'Angleterre au début de mai au secours de Marguerite, qui remporta une première victoire au large de l'île de Walcheren, mais la flotte défaite de Guillaume qui, retranchée dans l'estuaire de la Meuse, s'était entre-temps rééquipée, défit à son tour, le 4 juillet, la coalition anglo-hollandaise lors d'une bataille sanglante entre Vlaardingen et Briel[39]. Contrainte de quitter la Zélande et de retourner en Hainaut, Marguerite tenta à nouveau une démarche auprès d'Édouard ; elle se rendit en personne en Angleterre dès l'automne pour y négocier, lui confiant la défense des places qu'elle tenait encore en Hollande, celle de Geertruidenberg, la forteresse de Vreeland et Heemskerk, dans le Kennenmerland[40]. La position de Guillaume, cependant, était devenue incontournable et il apparut très vite à Édouard que son intérêt désormais était de miser sur lui plutôt que sur sa mère.

C'est dans ce contexte, peu avant novembre 1351, que naquit le projet d'une alliance dynastique. Guillaume, le jeune comte de Zélande en titre et héritier présomptif des trois comtés de même que de la seigneurie de Frise, était à cette époque toujours non marié. Il ne faisait guère de doute tou-

qui paraissent ne pas avoir rencontré plus de succès. Cf. L. Mirot, E. Deprez, *ibidem*, pp. 571-572, n° 143 (ambassade conduite par Yves de Glinton, en Zélande)

[38] L'ambassade était par ailleurs composée du doyen de Wells, Jean de Carlton, et de l'archidoyen du Middlesex, André de Ufford. Cf. A. Clarke, *Foedera …*, *ibidem*, t. 3, p. 216 ; Kenneth Alan Fowler, *The King's Lieutenant. Henry of Grosmont, First Duke of Lancaster, 1310-1361*, Londres : HarperCollins, 1969, p. 118.

[39] K. A. Fowler, *ibidem*, p. 119.

[40] *Ibid.*, p. 119. Marguerite d'Avesnes se trouvait à Londres au moins dès le 25 octobre 1351. Cf. Lettre donnée dans ADN, B 10271, Recette du bailliage de Hainaut, f° 7v. Voir également le paiement sur la recette générale de Hainaut des dépenses de l'hôtel de son fils Othon, resté à Valenciennes quand elle partit pour l'Angleterre. Cf. Bruxelles, Archives Générales du Royaume [AGR], Chambre des comptes [CC] 3191, Recette générale de Hainaut, f° 91r : *Par lettres le grant rufyen, Jakemart de Laire, donnees le nuit saint Martin en yver l'an dessus dit, pour les despens monseigneur le duck Oton, me dame de Wargni, les demisielles me dame et ses gens, dont il fu maistres gouverneres, qui demorerent a Valenchiennes quant me dame se parti pour aller en Engletiere. Si qu'il pert par celi lettre, iiij muis vj wit*. Elle se trouvait encore en Angleterre le mercredi 30 novembre. Cf. ADN, B 11657, Comptes du prévôt de Valenciennes, f° 9v: *Pour les frais Noiseus de le Kokerie et de sen keval alant en Engleterre apres me dame en le semainne de le saint Andriu porter lettres qui toukoient a pluiseurs besongnes me dame …*. Allusions également dans les comptes de la ville de Mons (préparatifs du voyage et envoi en Angleterre d'une messagerie) : Mons, Archives de l'État à Mons [AEM], Archives de la Ville de Mons, n° 1440/2, Comptes de la Ville de Mons, f° 8r-v; édition dans Augustin-F. Lacroix, « Extraits de comptes et autres documents des recettes et des dépenses de la ville de Mons — 2e série : Comptes en cahiers de parchemin et de papier, des années 1338 à 1400 », dans *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. 11, 1873, pp. 357-451, ici p. 376.

tefois qu'un tel projet de mariage, en cas de consanguinité, se verrait par avance condamné à buter sur le refus du pape français Clément VII, l'allié de Philippe VI de Valois, d'octroyer la dispense. La solution allait venir d'une maison collatérale à celle du roi Édouard III, de celle de Lancastre en l'occurrence, l'une des plus vieilles pairies d'Angleterre, issue du frère puîné d'Édouard Ier Plantagenêt, Edmund Crouchback, premier comte de Lancastre, fils du roi Henri III et d'Eléonore de Provence. On envisagea donc d'unir audit Guillaume Mathilde de Lancastre (Maud of Lancaster), fille du duc de Lancastre Henri de Grosmont et d'Isabelle de Beaumont, et veuve d'un premier mariage avec Ralph de Stafford (†vers 1345), fils de Ralph Ier, comte de Stafford, et de Marguerite de Audley. Une telle alliance ne dépendait en effet pas de la dispense pontificale. En outre, Henri de Lancastre, son père, quelque lointain que fût son cousinage avec Édouard III, n'était pas moins l'un de ses plus fidèles vassaux. Figure chevaleresque remarquable, homme de lettres et d'une grande piété, l'auteur d'un traité des maladies de l'âme, le célèbre *Livre des seyntz medicines* composé vers 1354[41], il s'était trouvé engagé dans le conflit contre la France aux côtés du roi d'Angleterre dès les premières heures de la Guerre de cent ans, avait été présent à la bataille de l'Écluse en 1340, avait été la même année otage dans les Pays-Bas au lendemain du siège de Tournai, avait été envoyé sur le front du Nord en Écosse en 1342 et avait dirigé la campagne victorieuse des Anglais en Aquitaine. L'affaire fut menée au pas de charge. Profitant de la présence à Londres de Marguerite, Édouard III fit accorder pour leur venue à Guillaume et sa suite des lettres de protection. La promesse de mariage fut signée dès le 12 novembre[42]. Peu après son retour en Hainaut, dans le courant de décembre 1352 probablement[43], Marguerite reprit la route de l'Angleterre en compagnie semble-t-il de son fils Guillaume et se rendit à Londres pour y assister aux noces célébrées dans la chapelle royale à Westminter en février ou au début de mars[44]. Les documents conservés

[594]

[41] Émile-Jules-François Arnould (éd.), *Le* Livre de Seyntz Medicines*: The Unpublished Devotional Treatise of Henry of Lancaster*, Oxford : Basil Blackwell, 1940 (Anglo-Norman Text Society, n° 2).

[42] Londres, le 12 novembre 1351. Cf. Thomas Rymer (éd.), *Foedera, conventiones, literae et cujuscunque generis acta publica inter reges Angliae* …, 2e éd., 20 vol., Londres : Per J. Tonson, 1727-1735, ici vol. 3, p. 74.

[43] La présence de Marguerite d'Avesnes est attestée à Mons du dimanche 8 au dimanche 15 janvier après dîner. Cf. AGR, CC 3191, Recette générale de Hainaut, f° 84r (mandement de son hôtel).

[44] Henri de Lancastre, le père de la mariée, ne peut avoir assisté aux noces ; il était à cette date déjà parti pour son voyage de Prusse. Cf. K. A. Fowler, *op. cit.*, p. 119 et le chapitre VIII relatif à son expédition de Prusse, pp. 103-110 ; Werner Paravicini, *Die Preussenreisen des europäischen Adels*, t. 1, Sigmaringen : Jan Thorbecke, 1989 (Beihefte der Francia, n° 17/1), pp. 129-135. La présence de Marguerite d'Avesnes à Londres

pour cette période ne nous livrent que très peu d'informations sur les festivités qui durent être, on l'imagine, fastueuses. Tout au plus la recette de Hainaut nous apprend-elle que l'on fit envoyer à la comtesse en Angleterre, à une date indéterminée, l'un de ses plus beaux chapeaux, orné de diamants[45], unique témoignage que n'auraient assurément pas manqué de venir préciser les comptes de son hôtel ou ceux du trésorier, s'ils nous avaient été conservés, dans lesquels doivent avoir été consignées les dépenses somptuaires, achats de luxe et de nombreux cadeaux échangés, réalisées à cette occasion[46]. Le séjour de Londres fut également mis à profit pour régler la querelle entre le fils et sa mère. Guillaume fut confirmé dans la possession de la Hollande et de la Zélande, sous la condition qu'il payât à Marguerite une rente substantielle[47].

Marguerite d'Avesnes revint d'Angleterre au printemps de 1352[48] ; dès le début du mois de juin, elle se trouvait en Hainaut[49], où elle s'installa

---

n'est attestée de façon certaine qu'à partir du samedi 17 mars. Cf. Léopold Devillers, *Cartulaire des comtes de Hainaut de l'avènement de Guillaume II a la mort de Jacqueline de Baviere (1337-1436)*, 6 tomes en 7 volumes, Bruxelles : F. Hayez, 1881-1896, ici t. 1, pp. 341-342. Tout laisse penser toutefois qu'elle était arrivée en Angleterre dès le mois de février. La date traditionnellement retenue pour le mariage est l'été de 1352. Cf. Christian Haeutle, *Genealogie des erlauchten Stammhauses Wittelsbachs*, Munich : Hermann Manz, 1870, p. 117 ; Hans et Marga Rall, *Die Wittelsbacher in Lebensbildern*, Graz-Vienne-Cologne : Styria ; Regensburg : Pustet, 1986, p. 61 ; Helmuth Stahleder, *Herzogs-und Bürgerstadt. Die Jahre 1157-1505*, Munich : Hugendubel, 1995 (Chronik der Stadt München für das Stadtarchiv München, 1), p. 1335. Cette datation est à l'évidence trop tardive. Le compte de la ville de Mons du premier semestre de 1352, clôturé à la fin juin, consigne en effet un paiement au messager venu annoncer le mariage. Cf. Mons, AEM, Archives de la Ville de Mons, n° 1441/1, Comptes de la Ville de Mons, f° 7v. La date de février 1352 proposée par Adriaan Dek apparaît plus probable. Cf. Adriaan Willem Eliza Dek, *Genealogie der graven van Holland*, Zaltbommel : Excelsior, 1954, p. 55.

[595]

[45] AGR, CC 3191, Recette générale du Hainaut, f° 65v : *A Thiebaut Maulion, pour porter le capiaul a diamans no dame en Engletiere, pour ses despens payer par ledit Biernart, ix escus Phelippus, valent a xxiij s. viij d. le piece, x lb. xiij s.*

[46] Lacune dans les comptes du trésorier de Hollande, entre décembre 1347 et juillet 1358. Cf. pour un état de la documentation, Michel Van Gent, « Les principautés du Nord (supplément) », dans Robert-Henri Bautier, Janine Sornay (dir.), *Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Âge*, 2 : *Les États de la maison de Bourgogne*, vol. 1 : *Archives centrales de l'État bourguignon (1384-1500). Archives des principautés territoriales*, Paris : CNRS Éditions, 2001, pp. 595-726, ici pp. 628, 634.

[47] Accord daté de 1352 (sans plus de précision), publié dans L. Devillers, *op. cit.*, t. 1, pp. 355-359. Également : Henri Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. 2 : *Du commencement du xive siècle à la mort de Charles le Téméraire*, Bruxelles : Henri Lamertin, 1903, pp. 167-168 ; K. A. Fowler, *op. cit.*, pp. 119-120.

[48] Un sauf-conduit lui fut accordé pour son retour en date du 16 mars 1352. Cf. *Foedera …*, *op. cit.*, t. 3, p. 241.

[49] Sa présence, après son voyage d'Angleterre, est signalée pour la première fois à Ath durant les dix premiers jours de juin, du vendredi 1er au dimanche 10. Cf. L. Devillers, *op. cit.*, t. 1, p. 612 (mandement de son hôtel).

de façon définitive, y séjournant tour à tour à Ath, à Mons, surtout à Valenciennes et au Quesnoy. Son fils Guillaume demeurait quant à lui avec sa jeune épouse anglaise à La Haye en Hollande, sans plus faire le moindre passage par le Hainaut. Le Quesnoy resterait désormais durant les quelques années de la fin du règne de Marguerite le lieu d'un pouvoir qui ne s'exercerait plus que sur ses seules terres hennuyères, où la vie de cour se limiterait au cénacle d'une princesse que son veuvage allait progressivement isoler de la scène politique internationale. Les rencontres, *de facto*, s'y feraient plus rares, de même que les visites d'hôtes de marque, parmi lesquelles celles du duc Henri de Lancastre, le père de sa bru. Venant de Paris tandis qu'il se rendait à La Haye chez son gendre pour y participer aux négociations engagées en vue de la signature d'un traité d'alliance avec le roi d'Angleterre[50], sa visite fut annoncée dès décembre 1352 à Marguerite[51], elle-même revenue depuis peu de Paris[52]. Il ne repassa par le Hainaut, à Mons, que deux ans plus tard, à la mi-janvier et dans la seconde quinzaine de février 1354, au retour d'une mission qu'il avait remplie à Anvers pour régler le conflit qui, à nouveau, opposait Guillaume à sa mère[53]. Ces tentatives de réconciliation, une fois encore,

[596]

[50] Négociations confiées à André de Offord et Jean Avenel. Cf. L. Mirot, E. Deprez, *art. cit.*, t. 59, p. 573, n° 155.

[51] Le compte de la recette générale de cette année n'est pas conservé. L'existence de cette visite présumée n'est attestée que par un paiement consigné dans le compte du grand bailli de Hainaut. Cf. Lille, ADN, B 10275, RBH, f° 9r: *A Gillebiert de Braiband, mayeur dou Kesnoit, pour frais et despens fais en sen ostel au Kesnoit le mardi xj jours en decembre le merkedi et le joedi ensuiwant, que li bailli y fu dou command me dame et avoeck lui messire Hawiaus de Kievrain, sire dou Fontenoit, Simons de Somer…, Franchois de le Haye, Baudri ses freres, Perchevauls de Gand, Jakemes de Raymes, Watier dou Roych, pluiseurs autres compagnons et leur gens, pour chou que on avoit a me dame donné a entendre que li dux de Lancaustre a sen revenir dou camp qui fu pris a yestre a Paris passeroit par le pays de Haynnau, montent li despens des dessus dis parmi le frait de xxij kevaus, forge et siellerie, xxxiij lb. xij s. tour.*

[52] Elle s'y était rendue, pour un séjour relativement bref, dans le courant de la seconde quinzaine de novembre 1352. Cf. Valenciennes, Archives municipales [AMV], CC 700, Comptes de la Ville de Valenciennes [CVV], f° 10v: *…alans au mandement de no dame le contesse a une journee de parlement au Kesnoit que no dite dame deut aller a Paris environ le Toussains… pour aler a Paris… quant no dame li contesse deut aler par devens le roi de Franche environ le Toussains.…* Encore signalée le lundi 12 novembre au Quesnoy (L. Devillers, *op. cit.*, t. 1, p. 354, n° 220), elle aura probablement pris la route de Paris peu après.

[53] À ce propos, K. A. Fowler, *op. cit.*, p. 120. Également, ADN, B 10277, Recette du bailliage de Hainaut, f° 9r : *Payet pour partie de despens monseigneur Alemant, le signeur de Harchies, le signeur de Buvraiges, monseigneur Jehan Lestruve, monseigneur Estievene Maulyon, Bernard Royer, leur gens et leur chevaus alans en Anwiers par devers monseigneur le duc de Lancastre pour les besongnes touchans entre me dame le comtesse et monseigneur le duc Willaume mouvans le jour des Rois l'an liij, comptet des dis frais par Jehan de Briffoel, sergant de Mons et autres, si qu'il appert par les parties qui sont en*

furent un échec ; elles n'aboutirent à la signature d'un accord que le 7 décembre à Mons[54], tandis que le duc de Lancastre se trouvait à Avignon, engagé dans les négociations de paix avec la France[55].

Interrompues depuis les premières heures de la guerre de Cent ans, ces relations rétablies entre le Hainaut et la cour des Plantagenêt dans le cadre du conflit opposant Marguerite et son fils avaient vu le jour à une époque qui, du point de vue de l'histoire nobiliaire, n'est assurément pas anodine. C'est quelque deux ans avant l'ambassade anglaise d'Étienne de Maulion en août 1350, en effet, qu'avait été fondé à Londres par Édouard III, au lendemain de la victoire de Crécy, l'ordre de la Jarretière, placé sous l'invocation de saint Georges[56]. Si l'institution de cet ordre nobiliaire et la première liste de ses membres paraissent remonter à avant décembre 1348[57], ses statuts ne furent promulgués qu'en avril 1349. La première réunion attestée n'eut lieu que le 23 avril 1349, jour de la fête de saint

---

une chedule de chou faisans mentions, lxvj escus demi et un quart, qui montent au foer deseure dit lvj lb. xiiij s. ix d. ; édité dans L. Devillers, *op. cit.*, t. 1, p. 772.

[54] Accord passé, sous l'arbitrage de Jean de Beaumont et de Walleran de Luxembourg, seigneur de Ligny, entre Marguerite et son fils, prévoyant la cession par Marguerite à Guillaume des comtés de Hainaut, Hollande, Zélande et de la seigneurie de Frise, moyennant le paiement d'une somme de 40.000 florins de Florence et d'une pension viagère annuelle de 7.000 florins, de même que le maintien de ses droits sur le Hainaut jusqu'à sa mort. Cf. AEM, Trésor des chartes de Hainaut, chartrier n° 974. Cf. Gabriel Wymans, *Inventaire analytique du chartrier de la Trésorerie des comtes de Hainaut*, Bruxelles : Archives générales du Royaume, 1985, pp. 209-210. Également : K. A. Fowler, *op. cit.*, p. 120.

[597]

[55] Au début de 1355, Marguerite d'Avesnes (et non Mathilde de Lancastre comme le prétend Kenneth A. Fowler (*op. cit.*, p. 120)) dépêcha encore auprès du duc de Lancastre, qui se trouvait alors en France, Thiebaut Maulion. Cf. ADN, B 10278, Recette du bailliage de Hainaut, f° 6v : *Par lettres me dame donnees a Valenchiennez le quart jour dou mois de march l'an liiij, pour frais fais par Thiebaut Maulion, sergant de Mons, en alant dou command me dame par deviers le duc de Lancastre ens ou voyaige d'Avignon et ossi en Hollande, par deviers monseigneur le duc Willaume, dont li clerch ne feront nul compte, xxv florins à l'escut, valent au fuer de xviij s. vj d. le pieche, xiij lib. ij s. vj d.* ; édité dans L. Devillers, *op. cit.*, t. 1, p. 773.

[56] Il semble qu'Édouard III s'était lui-même placé en personne sous la protection de saint Georges. Une peinture murale anciennement localisée en la chapelle Saint-Étienne à Westminster mettait en scène une *Adoration des Mages*, sous laquelle il figurait en prière avec son épouse Philippa, présentés tous deux par le saint cappadocien. Cf. Juliet Vale, *Edward III and Chivalry. Chivalric Society and its Context 1270-1350*, Woodbrige (Suffolk) : Boydell Press, 1983, p. 54, qui réfère à John Topham, *Some account of the collegiate chapel of Saint Stephen, Westminster*, Londres : Society of Antiquaries, 1795, pp. 13-16, pl. XVI-XVII. Sur un sceau du chapitre de la chapelle Saint-Georges de Windsor, documenté par un paiement d'octobre 1349, Édouard figurait également agenouillé devant saint Georges. Cf. Daniel et Samuel Lysons, *Magna Britannia. A concise topographical account of the several counties of Great Britain*, t. 1, part. 2 : *Berkshire*, Londres : T. Cadell et W. Davies, 1813, fig. 1 face à la p. 424.

[57] Hughe L. Collins, *The Order of the Garter 1348-1461. Chivalry and Politics in Late*

Georges[58]. Composé d'un premier groupe de vingt-cinq compagnons réunis autour du souverain, de vingt-six prêtres et de vingt-six chevaliers, vétérans des guerres, l'ordre, qui avait sa chapelle dédiée à saint Georges au château de Windsor[59], compta dans les premières années de sa création deux chevaliers hennuyers originaires de l'Ostrevant, Gauthier de Mauny (Walter de Manny), admis en septembre 1359[60], et dès 1348, Sanchet d'Aubrechicourt[61]. Sans doute, aucun des seigneurs de Condé n'en fit-il partie, mais on sait que les membres de cette maison avaient été liés aux rapprochements avec l'Angleterre dès le mariage d'Édouard et de Philippa, la fille du comte de Hainaut Guillaume I/III d'Avesnes, sœur de Marguerite d'Avesnes. En 1326, Guillaume et Robert de Condé avaient été, aux côtés d'autres chevaliers hennuyers, Gauthier d'Enghien, Gérard d'Enghien, le châtelain de Mons, Hugues de Fagnolle, Henri d'Antoing, Fastré du Roeulx, Alard de Briffoeil, Jean de Montigny-en-Ostrevant, de l'équipée que Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, avait conduite en Angleterre pour se porter au secours d'Édouard et de la jeune Philippa[62], et c'est à Condé, en leur seigneurie, qu'au retour de cette expédition, au début de 1327, le même Jean de Hainaut et ses compagnons participèrent à un tournoi et que, nous apprend Froissart,

[598]

Medieval England, Oxford : Clarendon Press, 2000 (Oxford Historical Monographs), pp. 288-295, en particulier p. 288 (liste des chevaliers de l'ordre).

[58] J. Vale, *op. cit.*, p. 83.

[59] Jean-Philippe Genet, « Le recrutement de l'ordre de la Jarretière en Angleterre », dans Philippe Josserand, Luis Filipe Olivieira, Damien Carraz (dir.), *Élites et ordres militaires au Moyen âge*, Madrid : Casa Velasquez, 2017, pp. 135-152, ici en particulier pp. 137-138. Également, J. Vale, *ibidem*, p. 53 et, plus récemment, H. L. Collins, *op. cit.*, pp. 28-30, 218-226.

[60] Michael C. E. Jones, notice « Manny, Walter of, bedeutender Heerführer und Diplomat unter Edward III (ca 1310-1372) », dans *Lexikon des Mittelalters*, t. 6, 1993, p. 197. Ce Gauthier de Manny (Mauny) faisait partie d'un groupe de Hennuyers qui, ayant accompagné Philippa jusqu'en Angleterre, restèrent dans le cercle proche des Plantagenêt. Parmi eux se trouvaient également outre Sanchet d'Aubrechicourt, les Roet et les Robessart. Cf. H. L. Collins, *ibidem*, pp. 289 et 55, qui renvoie à David A. L. Morgan, « From a Death to a View : Louis Robessart, Johan Huinzinga, and the Political Significance of Chivalry », dans Sydney Anglo (dir.), *Chivalry in the Renaissance*, Woodbridge : Boydell Press, 1990, pp. 93-106, ici p. 98.

[61] J. Vale, *op. cit.*, pp. 84, 88.

[62] Le chroniqueur Jean le Bel ne cite que Robert de Condé. Cf. *Chronique de Jean le Bel*, éd. Jules Viard, Eugène Déprez, t. 1, Paris : Renouard, 1904, pp. 38-39. Jean Froissart livre quant à lui une liste plus complète, dans laquelle figure son frère Guillaume. Cf. *Chroniques de J. Froissart*, éd. Siméon Luce, t. 1 : 1307-1340, 2e part., Paris : Renouard, 1869, p. 43 : … *Robers de Bailluel et messires Guillaumes de Bailloel, ses freres* …. Également, André-Philippe-Valentin Descamps (éd.), *Annales de la province et compté du Hainaut*, par François Vinchant, t. 3, Bruxelles : Librairie scientifique et littéraire, 1849, p. 131.

s'amenoit avec lui xv josnes et apers chevaliers d'Engleterre pour estre au dit tournoy avec luy, et pour eulx apprendre a congnoistre des seigneurs qui la seroient … et pour l'amour d'eulx, refist-on en celui an encore ung aultre tournoy a Condet[63]. C'est à Condé encore, dès janvier 1342, certes plusieurs années avant la création de l'ordre de la Jarretière, qu'eurent lieu d'importantes négociations destinées à déjouer les tensions entre Édouard III et Philippe VI de Valois, auxquelles assistèrent le comte de Hainaut Guillaume II d'Avesnes et les émissaires du roi d'Angleterre et du roi de France, de même encore qu'en avril, en présence des membres de la légation anglaise et des émissaires des villes de Gand et de Bruges[64]. On ne manquera pas de rappeler, enfin, que l'un des premiers membres admis dans l'ordre fondé par Édouard III ne fut autre qu'Henri de Lancastre lui-même, le beau-père de Guillaume III/V, fils de la comtesse Marguerite et héritier présomptif du comté de Hainaut[65]. Guillaume et Robert de Condé eurent-ils l'occasion de le rencontrer lors de l'un de ses passages en Hainaut en 1352 et 1354 ? Mieux, avaient-ils fait partie de la première expédition qui accompagna Marguerite d'Avesnes à l'automne de 1351 à Londres ou de son second voyage au début de l'année suivante, durant lequel, au printemps, furent célébrées les noces de Mathilde et de son fils Guillaume, auxquelles n'auront pas manqué d'assister nombre de membres de l'ordre ? Si les documents ne nous apportent à ce propos aucune indication, cette éventualité n'est certainement pas à écarter. [599]

Le biais par lequel les deux frères pourraient avoir été amenés à rencontrer des membres de l'ordre de la Jarretière ou à assister à quelque cérémonie impliquant officiellement cette société nobiliaire peu après sa création ne pourra sans doute jamais être établi de façon formelle. Dans le contexte des débuts de la guerre de Cent ans, en revanche, les liens noués avec l'allié anglais de la maison de Hainaut fournissent un modèle explicatif parfaitement recevable pour cerner les raisons qui auront pu les conduire à porter leur choix sur la figure emblématique du saint d'origine cappadocienne. Il n'apparaît pas en tout cas que ce choix ait été motivé par une quelconque croisade. Les seules expéditions contre les infidèles du XIVe siècle antérieures à la construction de la chapelle, en effet, furent

---

[63] *Œuvres de Froissart publiées avec les variantes des divers manuscrits. Chroniques*, éd. Joseph-Bruno-Marie-Constantin Kervyn de Lettenhove, t. 2 : *1322-1330*, Bruxelles : Victor Devaux & Cie, 1867, pp. 102-103. Également, Évelyne Van den Neste, *Tournois, joutes, pas d'armes dans les villes de Flandre à la fin du Moyen Âge (1300-1486)*, Paris : École nationale des Chartes, 1996 (Mémoires et documents de l'École des chartes, n° 47), p. 218.

[64] H. S. Lucas, *op. cit.*, pp. 470-471, qui renvoie à Napoléon De Pauw, Jean-Pierre Vuylsteke, *Rekeningen der Stad Gent. Tijdvak van Jakob van Artevelde 1336-1349*, t. 2 : *1340-1345*, Gand : Hoste, 1880, p. 214 et à L. Devillers, *op. cit.*, t. 1, pp. 178-179.

[65] J.-P. Genet, *art. cit.*, pp. 151-152.

celles qui avaient été lancées successivement, en 1343 et 1345, contre les Turcs de l'émirat d'Aydin et allaient aboutir, le 28 octobre 1344, à la prise de Smyrne et, l'année suivante, à la levée du siège mis par les troupes d'Umur Beg devant les murs de la ville ionienne, mais elles n'avaient impliqué pour l'essentiel que des troupes enrôlées en région alpine, dans le Dauphiné et en Savoie, sous la conduite du dauphin Humbert II de Viennois[66].

Dülmen, Herzog von Croy'sches Archiv [HCA], n° 2349, Compte d'exécution testamentaire de Guillaume de Condé, seigneur de Bailleul (†1354), rendu par Jean le Druard (1356)[67]

f° 1r Chest li rechepte de noble et poissant monseigneur Robiert de Condet, signeur de Morialmés et de Bailluoel, et me dame de Ligne, se sereur, faite et rechuite par sire Jehan le Druard, li quele rechepte est des biens et des revenues appartenans a yauls deus conjointement ensanle par le succession de monseigneur Guillaume de Condet, signeur de Bailluoel, leur frere, qui fu, auquel Diex fache vraye mierchit. Et est celle dicte rechepte fayte de tant d'aucuns restas qui pooient y estre dewt a yauls de temps passet comme de aucunes revenues a yauls deus appartenans, les quelles sont liewés a rechevoir depuis les octaves saint Jehan Baptiste l'an mil ccc lv que li recheveres compta a monseigneur et a me dame
[600] jusques as octaves saint Jehan Baptiste l'an mil ccc lvj. C'est pour le terme d'un an que li recheveres fait ce present compte et tout par amendement tant pour monseigneur et me dame comme pour lui.

---

[66] Claude Faure, « Le dauphin Humbert II à Venise et en Orient (1345-1347) », dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. 27, 1907, pp. 509-562, ici p. 510. Également, Jules Gay, *Le pape Clément VI et les affaires d'Orient (1342-1352)*, Paris : Société nouvelle de librairie et d'édition, 1904, en particulier les chapitres II et III, pp. 32-80 ; Alain Demurger, « Le pape Clément VI et l'Orient. Ligue ou croisade ? », dans Jacques Paviot, Jacques Verger (dir.), *Guerre, pouvoir et noblesse au Moyen Âge. Mélanges en l'honneur de Philippe Contamine*, Paris : Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2000 (Cultures et civilisations médiévales, n° 22), pp. 207-214. On signalera ici, à ce propos, le célèbre triptyque de laiton d'attribution tournaisienne, dit « du Rocciamelone », aujourd'hui conservé au Museo d'Arte sacra, à Susa (Piémont), qui représente au volet gauche un saint Georges terrassant le dragon et dont la commande pourrait avoir été passée en remerciement de la libération du donateur, Bonifacio Rotario, retenu en captivité par les troupes d'Umur Beg. À ce propos, Ludovic Nys, « Sur les traces de saint Georges. De Smyrne à Susa, en passant par Asti, Bruges et Tournai. Nouvelles considérations sur le triptyque du Rocciamelone », dans Marie-Anne Persoons, Christian Cannuyer, Daniel De Smet (dir.), *Les combats dans les mythes et les littératures de l'Orient & Miscellanea Orientalica et Iranica belgo-polonica* (Wojciech Skalmowski *in memoriam*), Actes de la LVe session des journées des orientalistes belges, Mons, Palais Provincial, 24-25 mars 2017, Bruxelles : Société belge d'études orientales, 2018 (*Acta Orientalia Belgica*, t. 31), pp. 263-281.

[67] Remerciement à Jean-Charles Herbin d'avoir accepté de vérifier l'édition du document.

[1] Premiers, remonstre li recheveres par devers monseigneur et me dame que dou restat de argent que li recheveres deut a yauls si qu'il appert es les darrains comptes qu'il fist par devers monseigneur et me dame xij jours en aoust l'an mil ccc lv, li quels restas monta rabatut chou que li recheveres en paya adont ijc xlj lb. xij s., li recheveres a celle somme dessus dicte contee et parpayee tout plainnement tant a monsigneur comme a me dame. Si n'en fait nulle recepte fors que remonstranche en ces presens comptes.

[**2**] Item, met li recheveres avoir rechuit a Willaume des Cambres le joune pour le restat de ses comptes qu'il fist a monseigneur et a me dame, xij[e] jour d'aoust l'an dessus dit, monta chius restas si que par les comptes appert, lequel restat li recheveres compte avoir rechuit, qui montent c ix lb. xix s. viij oboles.

[**3**] Item, rechuit a Jehan de Lattre, le censier de Vezon, pour le cense de aquest que mesire fist as capuisseurs de chou qu'il avoient a Veson, de le quelle cense li dis Jehans rent l'an xxj lb. x s. tornois venant, avoit

f° 1v messire, cuy Dix ait merchit, rechuit le paiiement dou Noel, et li recheveres en met avoir rechuit le paiiement de le saint Jehan l'an lv, qui montent x lb. xv s.

[**4**] Item, pour les paiiemens de le dicte cense dou terme dou Noel sivant et de le saint Jehan l'an lvj, les quelz li recheveres met en recepte, xxj lb. x s.

[**5**] Item, met li recheveres avoir rechuit pour les esploys de baillie et de le serganterie de Condet esploitiés par Nicase dou Bos et Jehan de Reniel, li quel esploit estoient dou temps monseigneur, cuy Dix absoille, montent chil esploit si qu'il appert par les comptes x lb. xviij s. vj d. [601]

[**6**] Item, pour le restat dou compte Jehan le clerc des esplois de le mairie de Condet appertenans a monseigneur et a me dame, montent si qu'il appert par les comptes xiiij lb. xiij d.

[**7**] Item, conte li recheveres avoir rechuit a Jehan Bouchelin, de Thumaides, pour le cense des terres que messire aquist as campuiseurs, es quels il a vj bonniers iij journaus et lxij verges et demie, dont il rent dou bonnier a wides et a kierkes iij rasieres j quartier de bled, montent xxj rasieres iij quartiers et demi, les quels il devoyt de le Candeler l'an liiij. Revendut a lui environ le mi aoust par le feur de xiij s. vj d. le rasiere, montent xiiij lb. ix s. vj d.

[**8**] Item, audit Bouchelin, pour le cense dessus dicte de l'aoust l'an lv, xxj rasieres iij quartiers et demy de bled a le mesure de Thumesdes, vendut a li le rasiere xv s., de coy on rabat pour le marchandise demi rasiere, rendant xx rasieres et iij hautiaus et quartier et demi, montent au feur dessus dit xv lb. xij s. ij d.

[**9**] Item, rechuit a Gherard Brassard, de Wandelaincourt, pour x bonniers iij journaus et ix verges de terre que il tient a cense des terres qui furent le capuiseur, dont il rent l'an a le mesure de Wandelaincourt iij rasieres dou bonnier, montent en somme xxxij rasieres v hotiaus, se les devoit de l'haoust l'an liiij, vendus a Tournay le semedi

f° 2r d'octobre devant le Toussaint, par le fuer de viij escus et iij quartiers le mui tornisien, montent, rabatut iij hotiaus qui alerent en bachines, xxiij escus et demi, montent a xix s. l'escut ensi qu'il estoyent adont coursaules, xxij lb. vj s. vj d.

[**10**] Item, audit Gerard, pour le cense des dictes terres pour le Candeler l'an lv, qui montent xxxij rasieres et v hotiaus a le mesure de Wandelaincourt, vendut le rasiere au dit Gerard environ Noel par xiij s. vj d., montent xxj lb. xv s. vj d.

[**11**] Item, remonstre li recheveur que Willaumes Aubris si devoit au monseigneur cuy Dix fache mierchis une somme de florins des quelz il estoyt accrantés a payer xxx escus l'an a le saint Remy venant, met li recheveres en rechepte le payement de le saint Remy, excepté v escus qui furent acordet a rendre audit Willaume pour aucunes coses dont on estoyt tenut a lui, remaint xxv escus, valant a xix s. l'escut, xxiij lb. xv s.

[**12**] Item, rechuit a Jehan Robert, de Baudour, pour une depte qu'il devoyt a monseigneur, cui Dix ayt, dont il estoyt accrantés de paiier x escus l'an a le saint Jehan, rechut pour le payement de le saint Jehan l'an lvj, x escus, valant a xxj s. l'escut, x lb. x s.

[**13**] Item, rechuit pour un mui de bled qui estoyt a l'ostel a Mons, qui fu de viés temps dou bled de le rente de Norchin, vendut par Gillon Loste environ le my aoust par iiij s. vj d. le rasiere, montent xxvij s.

[**14**] Item, pour le vendage de iij rasieres de bled qui estoient a Hion des terrages de viés temps, si n'en fist li recheveres nul compte en ses autres comptes, vendut le rasiere v s. vj d. environ le mi quaresme, montent xvj s. vj d.

[602]

[**15**] Item, rechuit a Gillon Hauet, pour viés feure, vendut a lui present Colart le Boutellier et Thierasse, vij lb.

[**16**] Item, pour vj karees de viés fuerre vendus a Ghellin par le fuer de xij s. le karree, montent lxxij s.

[**17**] Item, rechuit a Mahieu Platiel pour retrait qui demora dou pain qui fu fays pour le cause de monseigneur et me dame et pour le serviche monseigneur, cui Dix ayt, xxiij s. iiij d.

[**18**] Item, pour ij cuyrs qui estoyent au taneur a Mons les quelz li recheveres avoyt rensegniés en ses autres comptes, se furent vendut au taneur meismes xxx s.

f° 2v Somme de rechepte en commun a monseigneur et a me dame ij^{c} iiij^{xx} xj lb. xxj d. obole.

f° 3r Chi s'ensuient les mises et les delivranches faites par le recheveres sur le rechepte devant dicte, les quelz sont pour monseigneur et me dame ensamble.

[**19**] Premiers, pour les frays de monseigneur et de me dame et leur gens fays a Elengnies, en le maison Jakemard de le Fosse, en le semaine devant le my aoust que messire et me dame furent a leur compte, despendirent de compte fayt par Colart Renard, Thery de le Fosse, Jehan le clerc et plusieurs autres, xlviij lib. ix s. iij d.

[**20**] Item, delivret a Wautier Priier dou command monseigneur et me dame

pour le norechon de Willaumet le bastard, dont li dis Wautiers sievoit de le norechon de iij ans et demi, donnet v escus l'an, montent xvij escus et demi, valent a xix s. l'escut, xvj lb. xij s. vj d.

[**21**] Item, paiiet a monseigneur Jehan Plumet pour sen solaire de deservir la cappellenie monseigneur depuis le my march l'an liiij jusques au my march l'an lv, au feur de xviij escus l'an venant, heut x escus environ l'issue d'aoust par xix s. le pieche, et viij escus a le fin de l'anee, montent as fuers dessus dis parmi xxj s. l'escut, xvij lb. xviij s.

[**22**] Et est a paiier li solaire doudit monseigneur Jehan depuis le my march l'an lv, de chou paiiet ix escus au fuer de xx s. l'escut, montent ix lb.

[**23**] Item, paiiet a Guillain l'orfevre de Mons, pour le fachon d'un calisse, de une platine et loechette, marchandet par monseigneur parmy le dorage en iij escus, au fuer de xix s. l'escut, montent lvij s.

[**24**] Item, audit Ghillain, pour argent qu'il fali a cel ouvrage, v s. viij d. obole.

[**25**] Item, delivret a monseigneur Gerard de Baudour, dou command monseigneur et me dame, pour faire l'obiit et aubel de monseigneur, cui Dix fache mierchit, a distribuer en l'eglise de Condet au kief de l'anee, x lb.

I Somme cv lb. ij s. v d. obole.

f° 3v Ouvrages pour le capielle monseigneur a Condet.

[**26**] Paiiet a Hustin d'Avesnes, pour xvj^c^ et demi de[68] quariauls accatés a lui pour paver le dicte capielle, par le fuer de lvij s. le millier, escus pour xix s., montent au feur dessus dit iiij lib. ix s.

[**27**] Item, audit Hustin, pour paver le dicte capielle, par markiet par Jehan le clerc, le recheveur, en v escus, montent a xix s. l'escut, iiij lb. xv s. [603]

[**28**] Item, rendut audit Hustin, pour ses frais et ses journees qui fu a Condet en attendant le pavement qui devoit venir par un car de Saint Simphoriien, et il ne vient point, si fu par iij jours, par v s. le jour pour frais et pour journees, montent xv s.

[**29**] Item, paiiet a Rogelet de le Bruelotte, pour l'amenage de une karee de ce pavement amenet de Mons a Condet, marcandet a lui par Grigore en xvj s.

[**30**] Item, parties paiiés pour les ouvrages de le dicte capielle, par le raport de Gerardin le clerc : Premiers, a Willaume Fauket deffaire l'appas devant l'autel de le capielle qui estoit trop estroyt, si le relarghi, par jour et demi, a iiij s. le jour et le demi jour ij s. vj d., montent vj s. vj d.

[**31**] Item, a Jehan d'Anore, pour ij muis de cauch prise a lui pour faire le mortier de le pavement de le capielle, montent a vj s. le muy xij s.

[**32**] Item, a Nichase le beneuleur, pour l'amenage de celle cauch, iiij beniauls de savelon et xviij beniaulz de terre, tout mis a cel ouvrage, montent xxv beniauls, valent a vj d. le benel, xij s. vj d.

[**33**] Item, paiiet a le feme Willaume le plommier, pour l'acat d'une table de plonck pesans c et x lb., et fu pour plommer et mettre as gargoulles de le capielle, accaté le semedi aprés le saint Mathiu, coustent lxvij gros

[68] *de* répété.

et demi de Flandres, montent a xij d. le gros ensi qu'il estoient adont coursable, lxvij s. vj d.

f° 4r Et est chius plons a Condet en le warde Mahiu de le Vallee.

[**34**] Item, paiiet a Maroye de Hollain, pour l'amenage de cele table de Tornay a Condet, et pour le menage a l'ostel, xviij d.

[**35**] Item, paiiet par le raport dou dyt Gerardin le clerc a Lotard de Maarech et a Casin, sen cosin, pour ouvrer a le capielle monseigneur environ le candeler, a faire les ij palis des ij ars qui sont en le dicte capielle, et pour faire iiij bans a mettre les dis palis, et roster les huis hors des gons pour faire aler a leur droyt et rassir, si furent a chou faire pour vj jours entiers par iij s. vj d. le jour cascun, montent xlij s.

[**36**] Item, a Maigne Wailliere, pour ij toniauls de Franche, de quoy on fist les palis dessus dis, par v s. vj d. le tonniel, montent xj s.

[**37**] Item, a Marghe le Repinne, pour iiij[c] de claus rondiauls pour ces dis ouvrages, par xv d. le cent, montent v s.

[**38**] Item, pour demy cent de claus de xiiij lb., xv d.

[**39**] Item, pour un quartron de blans grans claus, xij d.

[**40**] Item, a Willaume Martin, pour l'accat d'un neuf ploustre, j petit verail et les crampons, et iiij aniauls de fier a mettre es iiij gons de l'huis de le capielle pour ralongier les ij fuelles de l'huis, montent ces parties toutes mises a l'uis de le capielle, coutent par monseigneur Gerard de Baudour xij s. vj d.

[**41**] Item, rendut a monseigneur Jehan Plumet, pour benir j calisse a l'evesque
[604] de Valenchiennes, donnet de courtoysie, iij s.

[**42**] Item, rendut a Mahiu de le Vallee j escut dont messire, cuy Diex ait, estoit tenus a lui et qu'il avoit rabatut[69] pour lui as hoirs le cappuiseur de chou qu'il leur pooit devoir, montent xx s.

[**43**] Item, paiiet a Jehan de Waverin, le lateur de Condet, que on li devoit de viés dou temps monseigneur, cuy Diex absoille, li quelz n'avoit point estet contet pour faire latte a Ghellin et a bailler par vj jours, iiij s. le jour, montent xxiiij s.

II Somme : xxj lb. xiiij s. ix d.

f° 4v Chi apriés s'ensu[i]vent plusieurs mises et frayt fait fayt en l'oquison de le marchandise de le tombe monseigneur, cuy Dix absoille, raportés par Gerardin le clerc.

[**44**] Premiers, pour les frais de maistre Jaque de Bruges, demorant a Valenchiennes, fays a Condet le xiij[e] jour de setembre qu'il fu mandés dou command monseigneur pour venir vir l'arke et le liu ou on devoyt assir le dicte tombe et pour markander a lui, s'en peuist, despendi adont pour lui et sen keval, iiij s. vj d.

[**45**] Item, pour les frais de Gerardin le clerc alant a Valenchiennes le semedi devant le saint Mahiu, pour avoir audit maistre Jaque le portrait et le devise de le dicte tombe, ij s. x d.

[**46**] Item, pour les frays dou bailliu de Condet, de sen vallet et doudit

---

[69] *Rechuit* cancelé.

Gerardin fays en alant a Anthoing et a Tournay pour yauls enfourmer et aprendre de l'ouvrage de le dicte tombe et de le marchandise sur le demande que maistre Jaques de Bruges avoit fayt a yauls, despendirent li dessus dit pour yauls et leur kevauls, parmy ij marchans et tailleurs de piere de Anthoing qui disnerent avoek yauls pour yaulz consellier, xviij gros de Flandre et ij esterlins, valent a xij d. le gros, xviij s. viij d.

[**47**] Item, paiiet par le dit Gerardin, pour le karitet de le marchandise de le tombe faite a Condet a maistre Jehan Draye, montent en le partie de monseigneur et me dame, xij s. vj d.

[**48**] Item, pour les frais doudit maistre Jehan, adont par j jour entier, iij s. ix d.

[**49**] Item, pour les frays doudit Gerardin et de sen keval alant a Tournay le nuit saint Luck dou command monseigneur par devers ledit maistre Jehan, pour continuer le journee dou renonchement que on devoit faire pour le marchandise jusques a le saint Martin

f° 5r ensuieant tant que messire euist parlet a mains de ses amys pour celi besongne, despendut adont iiij gros et demi, valent a xij d. le gros, iiij s. vj d.

[**50**] Item, pour les frais doudit Gerardin ralant a Tournay le nuit saint Martin dou command monseigneur pour acorder le markiet audit maistre Jehan, despendut a tort iiij s.

[**51**] Item, pour les frais dou recheveur et Gerardin alant a Tournay le prochain semedi aprés les octaves saint Martin pour prendre le crant et le fin de le dicte marchandise par devers ledit maistre Jehan Draye et par instrument, et pour le prest que on lui faisoit et dont au commenchement de l'ouvrage despendirent li dessusdit pour yauls et leur kevals, xij gros et demi, vallent xij s. vj d. [605]

[**52**] Item, a Gillon le carpentier, tabellion de le court de Tournay, pour le fachon de l'instrument fayt des couvens de le dicte tombe sur maistre Jehan Draye, vj s. vj d.

[**53**] Item, pour les frais doudit maistre Jehan fais a Condet le dimenche toute jour aprés les Roys qu'il vient la pour savoir et enquerir quels personnages on voloit mettre autour de le tombe et comment on voloir armer le personnage desur le tombe, despendi pour lui et son keval, vj s. ix d.

[**54**] Item, pour les frais doudit maistre Jehan fays en venant au Condet au command monseigneur le joedi aprés les octaves des Roys la u messire l'avoit mandet pour parler, si fu par jour et demi, par iij s. ix d. le jour, montent v s.

[**55**] Item, payet et delivret a maistre Jehan Draye environ le Toussaint sur le marchandise de le tombe monseigneur, cuy Dix fache mierchit, de le quele fachon il deut avoir c escus Johannes, prestet sur chou adont xl escus au fuer de xix s. l'escut, montent xxxviij lb.

[**56**] Item, prestet encore dudit maistre Jehan sur le fachon dessusdit et tant mains de le dicte somme le dimensche aprés l'Ascenchion xxx escus, valent au feur de xxj s. l'escut, xxxij lb. x s.

[**57**] Et rensegne li recheveres que sur le perfection de le dicte tombe et sur le asseyt on doyt encore audit maistre Jehan xxx escus, les quels li recheveres[70] li met avoir payet quand li lame monseigneur, cuy Diex absoille, fu assise le jour de l'Exlatation sainte Crois en septembre, par le fuer de xx s. le pieche, montent xxx lb.

III Somme : c iiij lb. xj s. vj d.

f° 5v [**58**] Item, payet as poures de noeves maisons pour c s. de rente que messire doyt a yauls a le saint Remy et Pentecoste, de coy on leur devoyt le paiement de le saint Remy liiij qui estoit dou temps monseigneur, cui Dix absoille, monte l s.

[**59**] Item, payet par le recheveres pour les reliés dou trespas de monseigneur, cui Diex absoille, de terres et heretages qu'il avoit acquis a Veson as hoirs le capuiseur et premiers, a monseigneur de Maubray viij s. blans pour le relief de monseigneur et de me dame, valant a tornois, viij s. vij d.

[**60**] Item, a l'abbie de Saint Amand, pour terre que on tient de yauls, viij s. blans valant a tornois viij s. vij d.

[**61**] Item, a l'abbie de Saint Nicholay, pour relief de terre que on tient de yauls, viij s. blans valant a tornois viij s. vij d.

[**62**] Item, au singneur d'Anthoing, pour relief, iiij s. blans valant iiij s. iiij d. obole.

[**63**] Item, au curet de Veson, pour relief, iiij s. blans valant iiij s. iij d. obole.

[606] [**64**] Item, a Jehan Thibaut, pour relief, iiij s. blans valant iiij s. iij d. obole.

[**65**] Item, a monseigneur le conte de Flandre, pour relief de terre a disme, iiij s. blans valant iiij s. iij d. obole.

[**66**] Item, a lui et a Ernoul de Harchies, pour relief de terre a terrage, iiij s. blans valant iiij s. iij d. obole.

[**67**] Item, audit Ernoul, pour relief a lui singulerement, iiij s. blans valant iiij s. iij d. obole.

[**68**] Item, a monseigneur de Karvin et monseigneur de Ladeusse, pour relief, iiij s. blans valant iij s. iij d. obole.

[**69**] Item, a me demiselle de Rengies, pour relief, iiij s. blans valant iiij s. iij d. obole.

[**70**] Et ne fait li recheveres nul compte de droitures que li dessus dit demandent dou temps que messire, cuy Dix ait, accata les dictes terres.

[**71**] Item, met li recheveres en se delivranche pour deffautes de rentes remonstrees par Willaume des cambres pour le terre de Condet et mis en se delivranche tant mains de sen restat, les quels debtes montent lix s. ij d. obole.

[**72**] Item, pour les frays dou recheveur fays a Tournay le venredi et le semedi environ le Toussaint qu'il fu la endroyt pour rechevoir et vendre le bled que Gerardin Baquemins devoit de le Candeler l'an liiij, despendi adont pour lui et sen keval, x s. vj d.

---

[70] *Ne se kierke en riens* cancelé.

[**73**] Item, paiiet pour le karitet dou vendage de ce bled a l'encontre des marchans, vij lot de vin de ij s.

f° 6r [**74**] Item, pour les frais dou recheveur fais a Tournay le venredi devant le saint Leurench pour savoir au maistre de le lame quand il le venroit assir, despendi adont v s.

[**75**] Item, pour les frais dou recheveur fais a Condet le venredi toute jour aprés le Nativitet Notre Dame qu'il fu la au command monseigneur pour parler a maistre qui asseioit le lame, vj s. vj d.

[**76**] Item, payet a Mikel Flise et a sen fil, pour ouvrer au sousbassement de le lame par ij jours entirs cascun de machonner quand on assist le dicte lame en le semaine de le Notre Dame en septembre, montent a iiij s. le jour cascun, xvj s.

[**77**] Item, a Jehan d'Anore, pour mui et demi de chauch mis a cel ouvrage par le fuer de vj s. vj d. le mui, montent ix s. ix d.

[**78**] Item, a Nicaise le beneleur, pour l'amenage de celle cauch a ij fiés et vij kevaulz de savelon, parmi vj d. cascun benel, montent iiij s. vj d.

[**79**] Item, donnet de courtisie au command monseigneur as vallés quand li lame fu assise, le quel il alerent boire, j escut Johannes, valent xxj s.

[**80**] Item, pour le paine et travail dou recheveur de entendre a ces besongnes toukans monseigneur et me dame ensanle, xv lb.

[**81**] Item, pour ces contes faire et doubler en iij parties et pour enke et pappier et les arriés faire.

[**82**] Item, met li recheveres avoir paiiet a monseigneur Jehan Plumet, pour sen solaire de deservir le capielle monseigneur finans au march l'an lvj, ix escus au fuer de xxj s. l'escut, montent ix lb. x s. [607]

[**83**] Et se remonstre li recheveres par devers monseigneur et me dame que dou restat de bled et d'avaine que il leur deut a leur darrains comptes, il en a fait compte et payement a cascun d'iauls par lui. Et pour chou n'en fait il chi endroyt nul compte. Et ensi de tous aigres grains.

f° 6v Somme : xxxvj lb. xiij s. vj d. obole.

Toute somme de mises : ij^{c} lxviij lb. ij s. iij d.

Et li rechepte monte : ij^{c} iiij^{xx} xj lb. xxj d. obole.

Par ensi doit li recheveres de restat a monseigneur et a me dame xxij lb. xix s. vj d. obole.

Uns clers ait dit que chanson en ferait

VOLUME 2

ÉTUDES RÉUNIES PAR MARIE-GENEVIÈVE GROSSEL, JEAN-PIERRE MARTIN, LUDOVIC NYS, MURIEL OTT ET FRANÇOIS SUARD

Professeur émérite à l'Université polytechnique Hauts-de-France (Valenciennes) en langue et littérature médiévales, Jean-Charles Herbin a formé de nombreux disciples et est reconnu internationalement comme un très grand spécialiste du cycle épique des Lorrains, dont il a mis en lumière la constitution progressive et édité de nombreux textes, soit en vers (*Hervis de Més*, la *Vengeance Fromondin, Yonnet, Anseïs de Gascogne*) soit en prose (ms. Arsenal 3346). Il a par ailleurs découvert et publié de nombreux fragments de textes médiévaux, dont un passage des *Enfances Charlemagne* jusque-là inconnu et qui a servi de modèle aux adaptations allemandes.

Ses collègues de Valenciennes, mais aussi de nombreuses universités françaises et étrangères, lui offrent ici un recueil de cinquante-cinq articles consacrés au Hainaut médiéval et à la littérature épique, de même qu'à la littérature moderne et contemporaine, à la linguistique et à l'anthropologie.

9 782364 240650

Distribution : CiD
Prix public : 39 € / les 2 tomes
Ce volume ne peut être vendu séparément.